



REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES • OCTOBRE 2026

Espérance de scolarisation

Fonctionnement – parcours de formation

Réalisation : Odile Le Roy-Zen Ruffinen

Service de la recherche en éducation | Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

L'essentiel à retenir

À Genève, les enfants ayant 4 ans en 2025 peuvent s'attendre à passer en moyenne près de 18 années dans le système d'enseignement, soit une fin d'études vers l'âge de 22 ans : 11 années de scolarité obligatoire (primaire et cycle d'orientation), 4,5 années dans l'enseignement secondaire II et 2,2 années dans l'enseignement tertiaire. Elles et ils passeront au total 18 mois de plus sur les bancs de l'école que celles et ceux qui avaient 4 ans en 2001. L'allongement de la durée de la scolarité est en partie dû au maintien des jeunes au secondaire II avec la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) et à la volonté politique de certifier le plus grand nombre de jeunes. C'est également le signe d'une augmentation du niveau de formation de la population résidente et notamment de l'accès aux études de niveau tertiaire au fil des années. Entre 2001 et 2025 l'espérance de scolarisation a davantage augmenté pour les filles que pour les garçons.

Comme dans le cas de l'espérance de vie, on peut calculer une espérance de scolarisation. Cette dernière est une estimation moyenne du nombre d'années de scolarité qu'une personne peut s'attendre à avoir au cours de sa vie, en se basant sur les taux de scolarisation observés une année donnée (voir **Pour comprendre ces résultats, point V**). La durée espérée de scolarisation, qui suppose que les conditions restent constantes au cours de l'avenir, diffère de la durée réelle de scolarisation, cette dernière ne pouvant être connue que lorsqu'une génération a entièrement achevé sa formation. Par ailleurs, il s'agit d'une moyenne : comme dans le cas de l'espérance de vie, certaines personnes auront une scolarité plus longue, et d'autres une scolarité plus courte. L'évolution de l'espérance de scolarisation peut tenir à différents facteurs structurels :

- la modification de lois relatives au système d'enseignement (p. ex. l'obligation de scolarisation à 4 ans, le changement de date de référence pour l'entrée à l'école primaire, imposés tous deux par le Concordat HarmoS, ou encore la formation obligatoire jusqu'à 18 ans [FO18] instaurée dans le cadre de la Constitution genevoise) ;
- des objectifs fixés pour l'instruction publique (p. ex. l'objectif national de la CDIP visant à certifier 95% d'une classe d'âge) ;
- les choix d'orientation des élèves vers des filières plus ou moins longues, les redoublements ou les réorientations pendant les parcours scolaires.

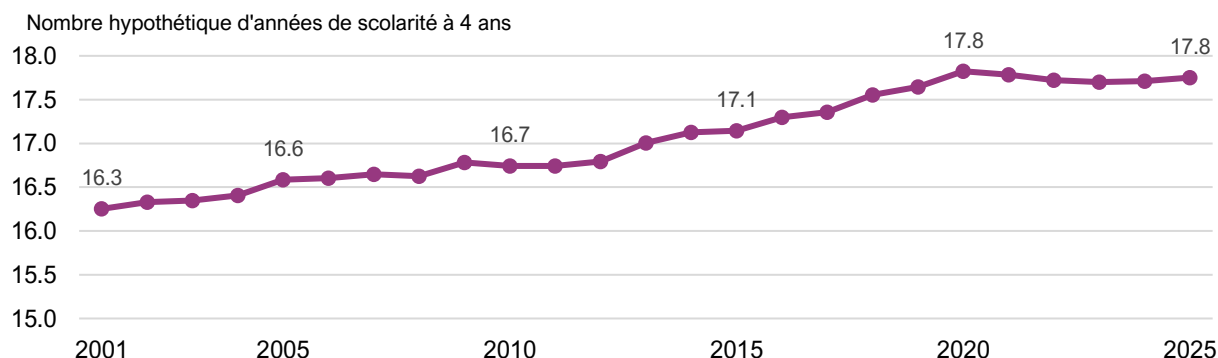
Enfin, d'autres facteurs plus conjoncturels peuvent influencer sur la durée moyenne de scolarisation, comme par exemple la conjoncture économique qui peut soit favoriser l'interruption des études (bonnes opportunités d'emploi), soit inciter à les prolonger pour s'assurer de plus grandes chances d'insertion professionnelle (un diplôme préservant davantage du chômage et de la précarité de l'emploi). En 2020, la situation sanitaire et économique liée à la pandémie de COVID-19 a ainsi incité les jeunes à poursuivre des études au lieu d'entrer sur un marché du travail particulièrement tendu (fermetures d'activités jugées non essentielles avec un effet domino sur les entreprises d'autres secteurs) ou parce que les séjours linguistiques et voyages étaient plus difficiles à entreprendre.

Il faut également noter que si l'espérance de scolarisation informe sur l'état général de la scolarisation, cela ne signifie pas que l'ensemble de la population bénéficie de manière homogène des éventuels gains de scolarisation. Certaines catégories de personnes peuvent en effet davantage profiter que d'autres des progrès de scolarisation (p. ex. les jeunes des catégories sociales les plus aisées et les filles restent souvent plus longtemps en formation).

Les enfants de 4 ans peuvent s'attendre à passer en moyenne près de 18 années en formation

Depuis l'année 2001, l'espérance de scolarisation a régulièrement progressé. À Genève, selon les taux de scolarisation observés en 2025, les enfants ayant 4 ans au 31 décembre peuvent s'attendre à passer en moyenne 17,8 années dans le système d'enseignement (voir **D10.a**). Cela correspond à une fin d'études vers l'âge de 22 ans en moyenne.

Figure D10.a Espérance de scolarisation des enfants de 4 ans résidant à Genève, 2001-2025



N.B. L'évolution n'est présentée qu'à partir de 2001 car le changement de définition de la population résidente en 2001 a entraîné une baisse de 2 mois de l'espérance de scolarisation par rapport à 2000.

Le léger pic de 2020 est lié au contexte de la pandémie qui a poussé un certain nombre de jeunes à se diriger plus directement vers les études tertiaires ou à les prolonger plus facilement, les hautes écoles ayant eu une gestion plus souple des échecs aux examens (possibilité de refaire l'année si les crédits ECTS n'étaient pas obtenus).

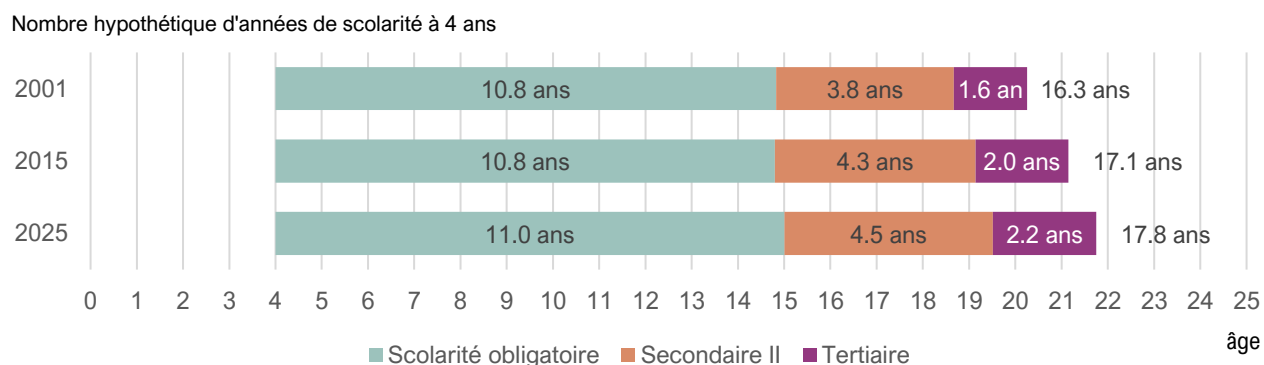
Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

L'espérance de scolarisation à 4 ans a augmenté de 18 mois depuis le début des années 2000

Les enfants ayant 4 ans en 2025 et résidant à Genève devraient passer au total 18 mois de plus sur les bancs de l'école que celles et ceux qui avaient 4 ans en 2001. La progression de l'espérance de scolarisation tient à l'augmentation de la poursuite d'études dans l'enseignement tertiaire mais également à l'allongement de la scolarisation dans l'enseignement secondaire II, avec notamment l'introduction de FO18 visant à limiter le décrochage scolaire.

Par rapport à ce que l'on pouvait observer en 2001, les enfants ayant 4 ans en 2025 devraient, au cours de leur scolarité, passer en moyenne 11 ans en scolarité obligatoire (soit 2 mois de plus, voir **D10.b**), 4,5 années dans l'enseignement secondaire II (soit 8 mois de plus, principalement en raison du développement des structures d'accueil et formations préqualifiantes et de l'École de culture générale) et 2,2 années dans l'enseignement tertiaire (soit 8 mois de plus).

Figure D10.b Espérance de scolarisation des enfants de 4 ans résidant à Genève, selon le degré d'enseignement, 2001, 2015 et 2025

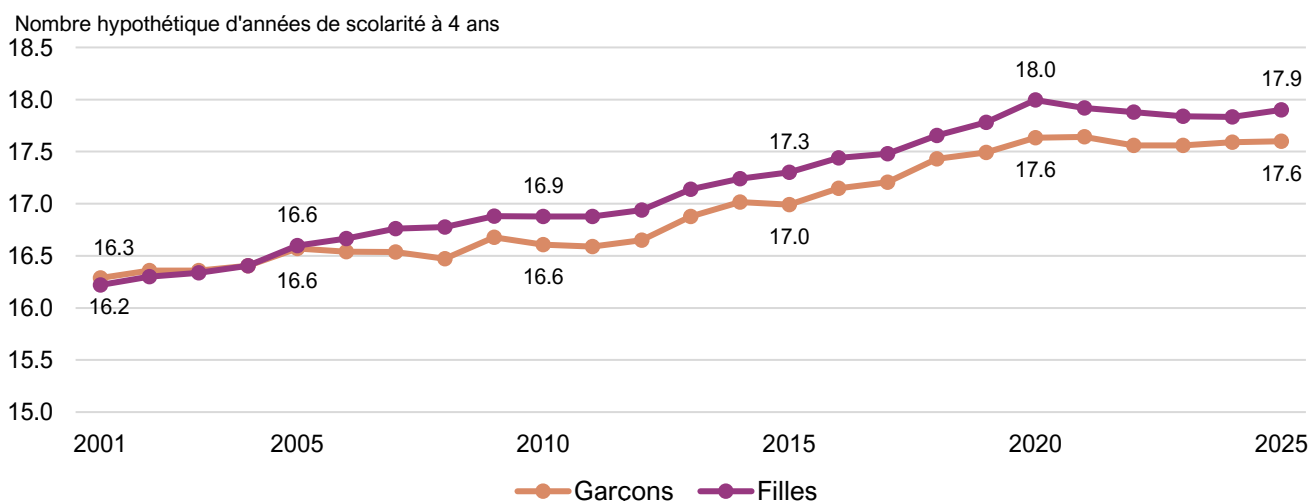


N.B. En raison des arrondis, l'espérance totale peut différer légèrement de la somme des espérances selon le degré d'enseignement.
Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12

L'espérance de scolarisation à 4 ans a davantage progressé pour les filles

Alors que l'espérance de scolarisation à 4 ans était similaire pour les filles et les garçons au début des années 2000, l'augmentation de la scolarisation a été davantage marquée pour les filles que pour les garçons à partir de l'année 2005 (voir **D10.c**). En 2025, l'espérance de scolarisation est ainsi de 17,6 ans pour les garçons (+16 mois depuis 2001) contre 17,9 ans pour les filles (+20 mois depuis 2001).

Figure D10.c Espérance de scolarisation des enfants de 4 ans résidant à Genève, selon le genre, 2001-2025



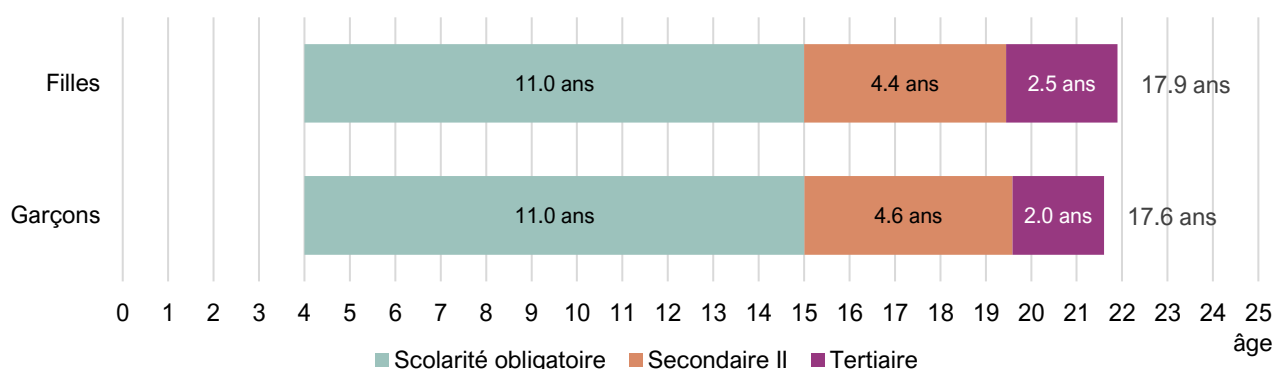
Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12

La durée espérée de scolarisation étant identique pour les filles et les garçons pendant la scolarité obligatoire, cet écart de 3 mois et demi en faveur des filles résulte de deux éléments qui agissent de façon contraire aux degrés secondaire II et tertiaire :

- même si elles choisissent plus souvent la filière secondaire II la plus longue (collège), les filles peuvent espérer être un peu moins longtemps scolarisées que les garçons au secondaire II (4.4 ans en moyenne contre 4,6 ans pour les garçons, soit -2 mois environ en 2025, voir **D10.d**) car elles sont moins concernées par les difficultés scolaires (redoublement, réorientations, passage par des formations préqualifiantes) (voir fiches [D4 Transitions vers le secondaire II](#) et [D5 Transitions à l'intérieur du secondaire II](#)) ;
- elles peuvent à l'inverse espérer suivre plus longtemps que les garçons une formation de niveau tertiaire (2,5 ans en moyenne contre 2,0 ans pour les garçons, soit +5 mois et demi en 2025).

Figure D10.d Espérance de scolarisation des enfants de 4 ans résidant à Genève, selon le genre et le degré d'enseignement, 2025

Nombre hypothétique d'années de scolarité à 4 ans



Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12

Être en formation au-delà de l'école obligatoire est devenu la norme à Genève

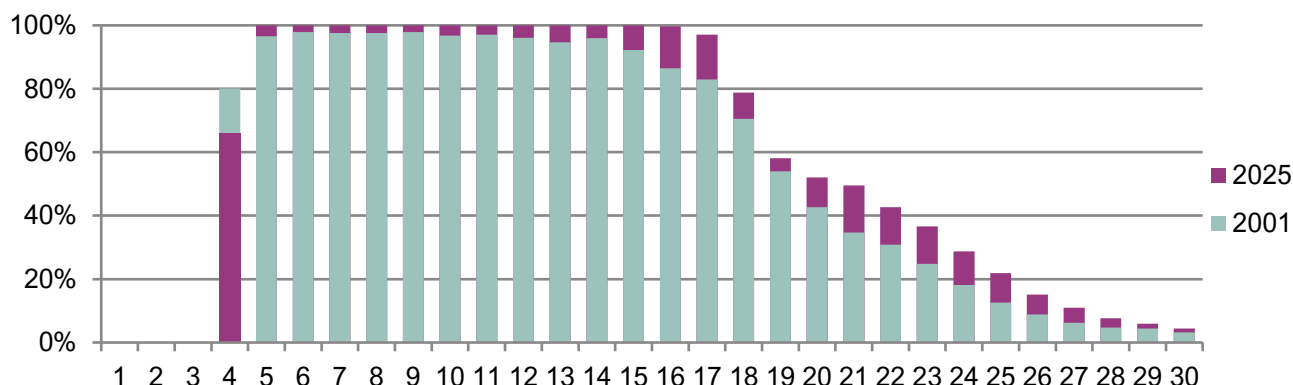
Un nombre toujours plus important de jeunes poursuivent des études à Genève au-delà de l'école obligatoire. Cette tendance déjà ancienne s'est accentuée avec la mise en place de FO18 à la rentrée 2018, dont le but est de maintenir la population mineure dans le système d'enseignement. À 16 ans, 100% des personnes résidentes sont scolarisées dans une école genevoise en 2025, contre 87% en 2001 (+13 points de pourcentage) (graphique D10.e). C'est également le cas de plus de 97% des résidentes et résidents âgés de 17 ans (contre 83% en 2001). Parmi ces jeunes se trouvent des élèves qui constituent le « cœur de cible » de FO18 et qui ont fini la scolarité obligatoire avec du retard en raison de difficultés scolaires durant leur parcours : avant ce dispositif, elles ou ils auraient probablement décroché à la suite d'une transition difficile au secondaire II.

Depuis la rentrée 2018, la mise en place de FO18 a permis de les maintenir au sein du système de formation, avec le déploiement de mesures adaptées. Il ne faut toutefois pas en déduire pour autant qu'en 2025, un peu moins de 3% des jeunes de 17 ans résidant à Genève (ce qui représente au total environ 170 jeunes) ne suivent pas de formation et sont en décrochage scolaire. En effet, un certain nombre de jeunes suivent une formation de l'enseignement public ou privé en dehors du canton (Vaud, Valais, France voisine, etc.). Le monitoring des ruptures de formation comptabilise ainsi une vingtaine d'élèves de moins de 18 ans en décrochage dont une bonne partie est en contact avec la direction générale de l'enseignement secondaire II en vue de trouver une solution (voir [Observatoire du décrochage scolaire](#)).

Notons que dès que les jeunes atteignent 18 ans révolus, ce qui peut intervenir avant la fin de l'année civile, elles et ils ne sont plus concernés par FO18, ce qui explique pourquoi le taux de scolarisation n'est pas de 100% pour cette catégorie d'âge. Le taux de scolarisation de la population résidente âgée de 18 ans au 31 décembre 2025 a toutefois augmenté de 8 points, passant de 71% en 2001 à 79% en 2025.

C'est ensuite à partir de 21 ans que le gain de scolarisation est marqué, les taux nets de scolarisation ayant progressé de 11 à 15 points entre 21 et 24 ans.

Figure D10.e Taux nets de scolarisation de la population résidente, selon l'âge, 2001 et 2025



N.B. Le faible taux net de scolarisation à 4 ans (66%) en 2025, alors que la scolarité est obligatoire, tient à la date d'entrée à l'école primaire dans l'enseignement public : depuis la rentrée 2012, ne peuvent entrer à l'école que les enfants ayant atteint l'âge de 4 ans au 31 juillet (soit les 7/12e de la cohorte d'enfants ayant 4 ans au 31 décembre 2025, alors qu'en 2001 c'était les 10/12e d'une cohorte) (voir **Pour comprendre ces résultats**).

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

Par comparaison avec l'ensemble des personnes résidant en Suisse, les Genevoises et Genevois poursuivent plus souvent des études au-delà de l'école obligatoire, probablement en raison de la mise en place de FO18 : à 16 ans, 100% des jeunes résidant à Genève poursuivent une formation, contre 92% à l'échelle de la Suisse (Source : [OFS Taux de scolarisation selon l'âge](#)) ; à 17 ans c'est le cas de 97% des Genevoises et Genevois contre 90% au niveau suisse. En revanche, à 18 ans le taux net de scolarisation est similaire à Genève et en Suisse (respectivement 79% et 80%).

Un allongement de la scolarisation en partie dans l'enseignement secondaire II

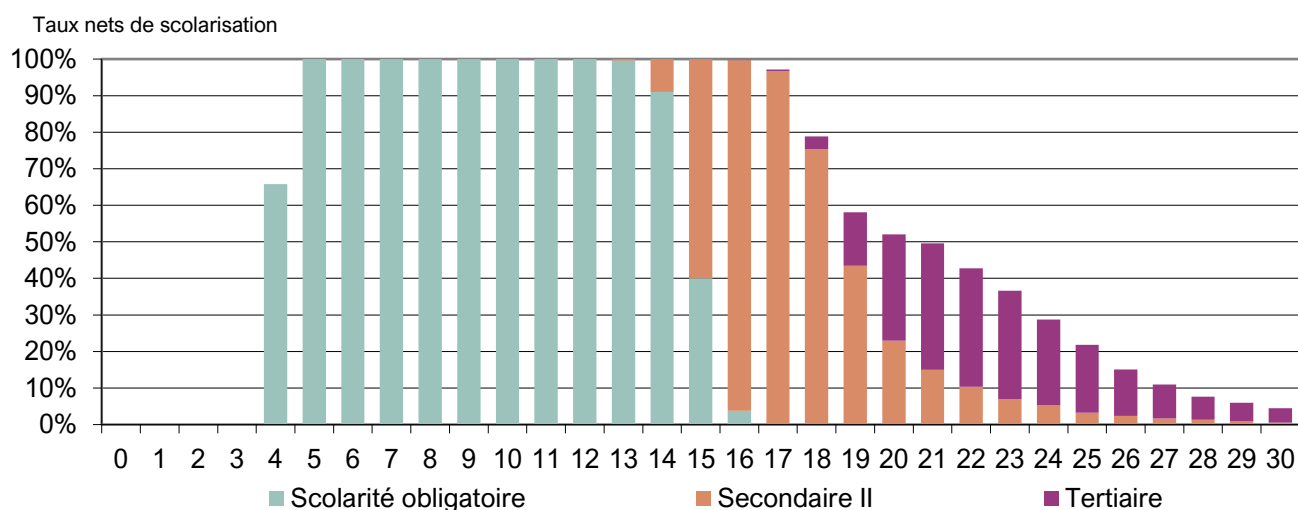
En 2025, 23% des jeunes de 20 ans et 15% des jeunes de 21 ans fréquentent encore l'enseignement secondaire II, alors que l'âge théorique pour obtenir une certification secondaire II est d'environ 19 ans (**graphique D10.f**).

La présence de jeunes de cet âge au secondaire II traduit en partie une certaine complexité des parcours scolaires avant l'obtention d'une certification de niveau secondaire II, que l'on observe depuis longtemps. Elle tient également à la création des attestations de formation professionnelle (AFP) à destination des jeunes ayant connu des difficultés scolaires, au passage plus fréquent par des formations préqualifiantes, ou encore à l'allongement de la durée des CFC au cours des deux dernières décennies (suppression de CFC en 2 ans, passage de 3 à 4 ans pour certains CFC, création de nouveaux CFC en 4 ans).

L'allongement de la durée des parcours au secondaire II est aussi le reflet de la lutte contre l'échec scolaire : les dispositifs mis en place afin de maintenir les jeunes dans le système de formation (en lien avec l'objectif de certifier 95% d'une classe d'âge) impliquent en contrepartie un temps de parcours plus long jusqu'à l'obtention d'un diplôme secondaire II.

Il faut toutefois souligner que ces dix dernières années, la proportion de parcours linéaires jusqu'au diplôme, c'est-à-dire sans redoublement, réorientation, ni interruption depuis la fin du secondaire I, est en augmentation (voir fiche [D7. Durée de la formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme secondaire II](#)).

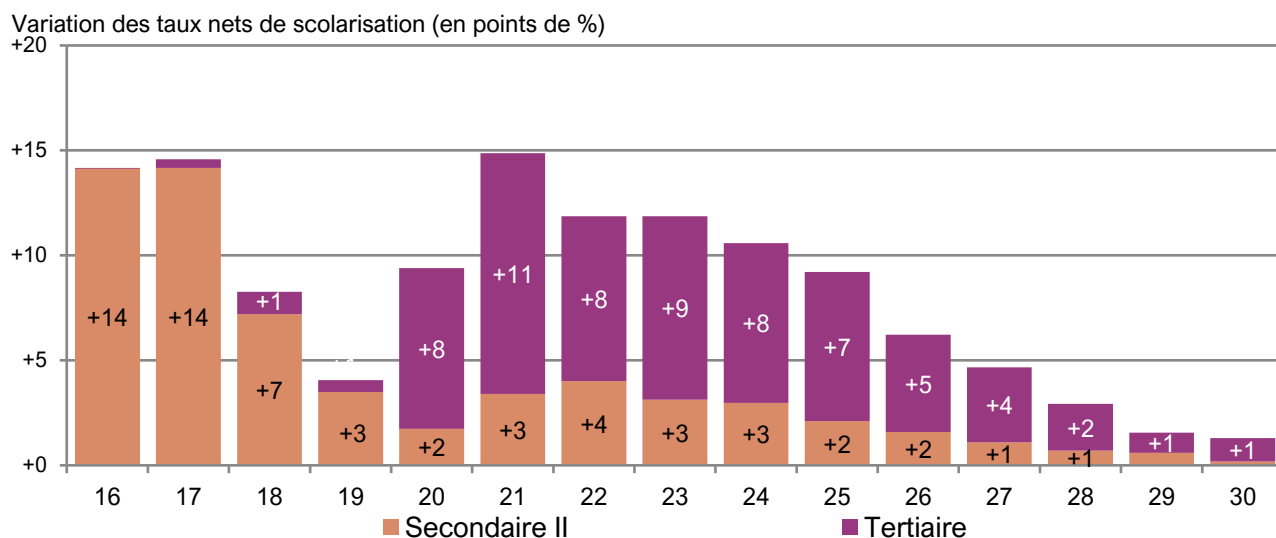
Figure D10.f Taux nets de scolarisation de la population résidente, selon l'âge et le degré d'enseignement, 2025



N.B. voir sous D10.e.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

Figure D10.g Variation des taux nets de scolarisation de la population résidente âgée de 16 à 30 ans, selon l'âge et le degré d'enseignement, 2001-2025



Lecture : les barres indiquent l'augmentation des taux nets de scolarisation dans un type de degré d'enseignement entre 2001 et 2025.

Par exemple, le taux net de scolarisation dans le secondaire II était de 82% en 2001 et est de 96% en 2025, soit une augmentation de 96% - 82% = +14 points de pourcentage.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

**C'est également le signe d'une augmentation
de l'accès au niveau tertiaire au fil des années**

L'allongement de l'espérance de scolarisation à Genève est en outre le signe d'une augmentation du niveau de formation de la population résidente : en 2025, la poursuite de la formation par des études de niveau tertiaire concerne 32% de la population résidente âgée de 21 à 23 ans, contre 23% en 2001 (voir **D10.d** et **D10.g**). Un diplôme de niveau tertiaire est en effet de plus en plus demandé dans le contexte de l'économie genevoise qui a un fort besoin de main d'œuvre hautement qualifiée.

En 2024, Genève présente une proportion de résidentes et résidents diplômés d'une haute école (universités, écoles polytechniques, hautes écoles pédagogiques et HES) qui figure parmi les plus importantes (4e position) de Suisse (Source : [OFS Taux de diplômes des hautes écoles selon le canton de domicile avant le début des études, en 2024](#)).

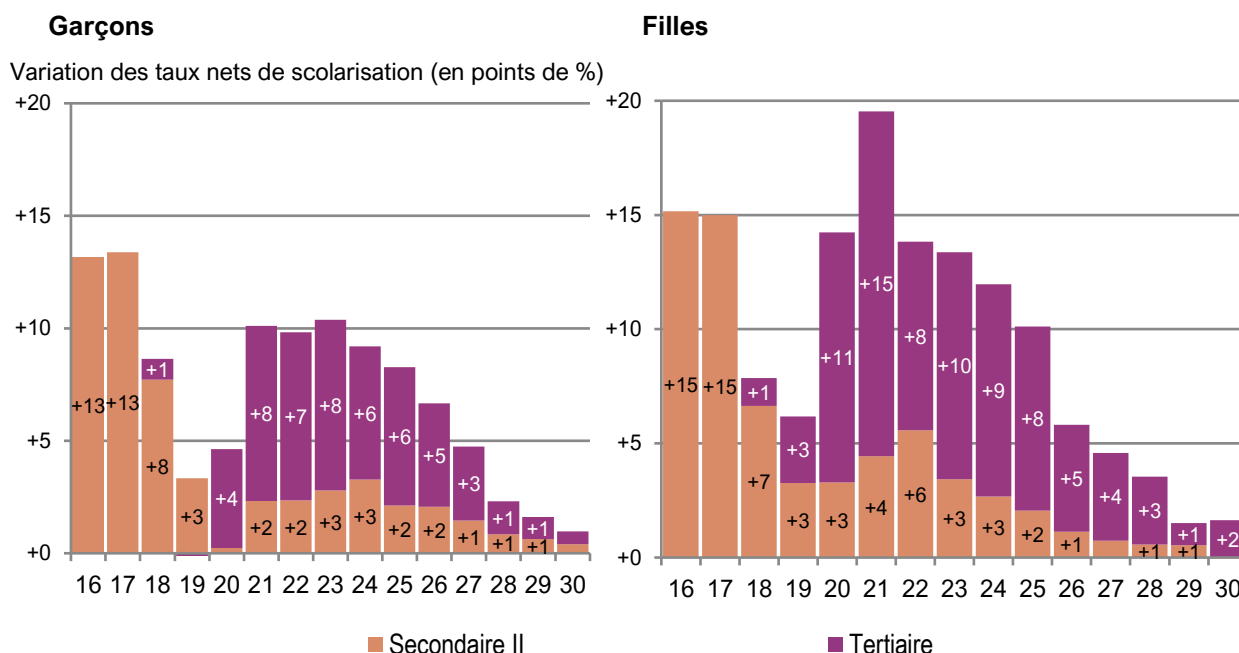
Les 2,2 années passées en moyenne dans l'enseignement tertiaire (voir D10.b) traduisent aussi le fait qu'un certain nombre de jeunes fait un bachelor (3 ans), voire un master (5 ans) mais qu'une part significative des jeunes n'entre pas du tout dans l'enseignement tertiaire et se dirige directement vers le marché du travail après un diplôme secondaire II (voir fiches [H1. Situation après un diplôme secondaire II](#) et [H2. Accès au marché du travail](#)). On constate que les chances d'accéder aux études de niveau tertiaire augmentent au fil des années, mais que cela concerne moins de la moitié des jeunes résidentes et résidents. On observe ainsi des situations contrastées entre :

- une tendance globale à l'augmentation de la qualification (de niveau tertiaire) certainement liée au tissu économique genevois et à la demande pour une main-d'œuvre hautement qualifiée,
- une transition directe vers l'emploi pour 40% environ des jeunes, une fois qu'elles et ils ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire II (65% dans le cas d'un diplôme professionnel),
- et enfin des difficultés persistantes pour un certain nombre de jeunes sans qualification qui n'achèvent pas leur parcours de formation initiale.

L'accès à l'enseignement tertiaire a nettement plus augmenté pour les filles

L'écart d'espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire entre filles et garçons est dû à une augmentation de l'accès à l'enseignement tertiaire bien plus forte pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes. Par exemple, à 21 ans, 40% des jeunes femmes résidentes fréquentent l'enseignement tertiaire (contre 25% en 2001, soit +15 points de pourcentage, voir D10.h). Pour les jeunes hommes, cette part s'élève à 29% en 2025 (contre 21% en 2001, soit +8 points de pourcentage).

Figure D10.h Variation des taux nets de scolarisation de la population résidente âgée de 16 à 30 ans, selon l'âge, le genre et le degré d'enseignement, 2001-2025



Lecture : voir figure D10.g.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

Annexes

I. Pour comprendre ces résultats

I. Sources des données

- La base de données scolaires normalisée (nBDS) du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) du canton de Genève : sont enregistrées les situations scolaires au 31 décembre de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation public et privé genevois (hors Université et formations professionnelles privées).
- Les données relatives aux étudiantes et étudiants de l'Université de Genève et des hautes écoles situées dans un autre canton suisse (universités, écoles polytechniques fédérales, hautes écoles spécialisées) proviennent du système d'information universitaire suisse (SIUS) géré par l'Office fédéral de la statistique (OFS).
- Depuis 2011, les données relatives aux formations professionnelles de niveau secondaire II des écoles privées situées sur le territoire genevois, sont recensées par le Service de la recherche en éducation (SRED) pour l'OFS dans le relevé statistique des élèves et étudiants (SDL) dans le cadre des statistiques fédérales.
- Les données de la population résidente utilisées dans le calcul des taux de scolarisation sont celles de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). La définition de la population prise en compte a changé en 2001, puis en 2013. La définition est plus large qu'auparavant : sont dorénavant dénombrées toutes les personnes ayant leur domicile (principal ou secondaire) dans le canton ; les personnes étrangères ayant une autorisation de séjour de longue durée ou de courte durée ; les personnes relevant du domaine de l'asile.

II. Champ

Population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans ; scolarisation dans l'enseignement public et privé, y compris formation professionnelle secondaire II de l'enseignement privé ; y compris les étudiantes et étudiants résidant à Genève au moment de l'obtention de la certification secondaire II et fréquentant une haute école universitaire (HEU) ou une haute école spécialisée (HES) dans un autre canton suisse.

III. Ruptures de série

En 2001, le changement de définition de la population résidente entraîne une baisse de 2 mois de l'espérance de scolarisation.

En 2011, la prise en compte des élèves suivant une formation professionnelle privée de niveau secondaire II entraîne une hausse de 1 mois de l'espérance de scolarisation.

En 2013, le changement de définition de la population résidente a un impact négligeable.

En 2018, la modification de la classification des programmes étrangers des écoles privées a un impact sur la répartition de la scolarisation dans les différents degrés d'enseignement, mais pas sur la durée moyenne totale de scolarisation.

IV. Taux net de scolarisation

Les taux nets de scolarisation sont calculés en rapportant le nombre de personnes résidant à Genève, scolarisées dans une école du canton (ou dans un autre canton suisse pour le niveau tertiaire), à l'ensemble de la population résidente du même âge à la même date.

Les élèves ayant leur domicile hors du canton ne figurent pas au numérateur dans le calcul du taux net de scolarisation et n'apparaissent pas non plus dans la population résidente (dénominateur).

V. Espérance de scolarisation

Elle peut s'interpréter comme étant la durée moyenne de scolarisation d'une génération fictive, et informe sur l'état général de la scolarisation. C'est un indicateur synthétique qui exprime la durée hypothétique moyenne des études pour un individu d'un âge donné qui serait, tout au long de son parcours scolaire, dans la situation de scolarisation observée une année donnée aux différents âges.

Techniquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des **taux nets de scolarisation** observés aux différents âges (de 4 à 30 ans). Il s'agit donc d'une mesure transversale, reflet de la scolarisation pendant une année donnée, et non d'une mesure longitudinale qui prendrait en compte les trajectoires scolaires des individus.

Un taux net de scolarisation de 80% des personnes résidentes d'un âge donné équivaut à considérer que chaque résidente et résident de cet âge est scolarisé 0,8 année.

Chaque élève, étudiante ou étudiant est considéré comme ayant une scolarité à plein temps durant une année entière, or certaines formations se font à temps partiel. Les étudiantes et étudiants ayant achevé leur formation secondaire II à Genève et poursuivant leurs études tertiaires dans un autre canton sont inclus. Le périmètre de calcul inclut la population résidente fréquentant l'enseignement public et privé :

- y compris les formations de l'enseignement privé de type secondaire II professionnel depuis 2011 ;
- y compris la population étudiante qui résidait à Genève au moment de l'obtention de la certification secondaire II et qui fréquente une haute école universitaire (HEU) ou une haute école spécialisée (HES) dans un autre canton suisse : p. ex. École polytechnique fédérale de Lausanne, École polytechnique fédérale de Zurich, universités de Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, Zurich, Saint-Gall et Suisse italienne ; École des hautes études pédagogiques de Saint-Gall ;
- y compris les élèves de l'enseignement spécialisé (population ventilée selon l'âge dans les différents degrés).

L'espérance de scolarisation calculée pour Genève est certainement légèrement sous-estimée pour les raisons suivantes :

- les écoles privées offrant des formations tertiaires ne sont pas recensées ;
- un certain nombre de jeunes résidant à Genève suivent leur scolarité à domicile ou à l'extérieur du canton (Vaud et France voisine notamment) ; pour ces élèves, l'information est soit inconnue (notamment quand il s'agit d'écoles privées), soit ne peut pas être ventilée entre les différents types ou niveau de formation ;
- les étudiantes et étudiants arrivés de l'étranger après leurs études de niveau secondaire II et résidant à Genève peuvent être comptabilisés parmi la population résidente, mais ne le sont pas parmi les personnes scolarisées prises en compte dans le calcul (leur comportement d'études n'est en effet pas représentatif de celui d'un enfant résidant habituellement à Genève).

VI. Concordat HarmoS

Le peuple suisse a accepté par votation en mai 2006 le principe de l'harmonisation de la scolarité obligatoire. L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire a été adopté le 14 juin 2007 par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Celui-ci a entraîné

deux modifications importantes : d'une part, l'obligation de scolarisation à 4 ans, entrée en vigueur en 2011, et d'autre part une nouvelle date de référence d'entrée en 1re primaire fixée au 31 juillet, impliquant la suppression à Genève de la dispense d'âge simple qui acceptait les individus nés jusqu'au 31 octobre.

VII. Formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18)

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans (art. 194 de la Constitution genevoise acceptée par le peuple en octobre 2012) poursuit deux objectifs :

- permettre à chaque jeune de réussir une première formation ;
- venir en aide aux jeunes qui sont en décrochage. Concrètement, depuis la rentrée scolaire 2018, toutes et tous les jeunes habitant Genève doivent poursuivre leur formation jusqu'au jour de leur 18e anniversaire au moins.

VIII. Âge civil

L'espérance de scolarisation et les taux nets de scolarisation sont calculés selon l'âge en années révolues au 31 décembre (âge civil), en adéquation avec les données produites par l'OCSTAT. L'âge civil diffère de l'âge en années révolues à la date de référence fixée par le DIP pour entrer à l'école primaire publique. Ainsi, le taux net de scolarisation à 4 ans concerne les enfants ayant 4 ans révolus au 31 décembre 2025. Parmi cette population, celles et ceux qui sont nés après le 31 juillet 2021 ne peuvent pas être scolarisés

IX. Lien vers les données :

<https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>